

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### **L'Etat de Vaud présente un état des lieux complet de l'utilisation du glyphosate dans le canton**

**Le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) publie un état des lieux complet documentant l'usage d'herbicides à base de glyphosate dans le canton de Vaud. Cette étude, menée dans le cadre du plan d'action glyphosate, met en évidence qu'une majorité des acteurs interrogés a fait le choix de renoncer à cette substance, principalement pour des raisons environnementales. En application du plan glyphosate, les services étatiques et paraétatiques disposent désormais d'un délai de six mois pour renoncer à l'usage de désherbants à base de glyphosate pour toute application sortant du cadre agricole. Des formations et un accompagnement pratiques sont proposés par le Canton.**

Lancé en octobre 2019, le plan d'action glyphosate cantonal prévoit notamment la réalisation d'un état des lieux permettant de quantifier l'emploi d'herbicides à base de glyphosate sur le territoire vaudois. C'est dans ce cadre que le DES a conduit une vaste enquête dans le courant de l'année 2020 auprès des services de l'Etat, des entités paraétatiques et des communes. Une enquête téléphonique et en ligne a également été menée auprès des particuliers, permettant de préciser l'emploi dans le cadre privé de ce type de produits.

#### **Emploi d'herbicides à base de glyphosate**

Les résultats de l'état des lieux indiquent qu'une majorité des acteurs interrogés a fait le choix de renoncer aux herbicides à base de glyphosate pour l'entretien d'espaces extérieurs. Seuls 14 % des particuliers entretenant des espaces verts nécessitant un désherbage indiquent en effet en faire usage, et très peu fréquemment dans la plupart des cas (moins de deux fois par an). La proportion est presque similaire pour les services étatiques et entités paraétatiques interrogés (18 %). En ce qui concerne les communes, c'est un peu moins de la moitié (42 %) qui déclare employer des herbicides à base de glyphosate, à raison d'environ trois litres par année et par commune.

#### **Méthodes alternatives aux herbicides**

L'enquête réalisée met en évidence que des méthodes alternatives (désherbage manuel, mécanique, thermique, mesures préventives) sont très fréquemment utilisées,

soit de façon complémentaire aux herbicides, soit de façon exclusive. Un nombre significatif de sondés a en effet déclaré avoir complètement renoncé à l'emploi de tout produit désherbant (33% des communes et 63% des services étatiques et entités paraétatiques). Les acteurs interrogés s'accordent sur le fait que le désherbage sans herbicides présente des avantages en termes de protection de l'environnement et de santé des collaborateurs, mais que ce choix peut engendrer des surcoûts (main d'œuvre, investissement de machines) ainsi qu'une pénibilité accrue au travail.

Bien que des restrictions d'usage soient en vigueur depuis de nombreuses années, autant pour les particuliers que pour les professionnels, les résultats de l'état des lieux montrent que celles-ci ne sont pas toujours respectées, que ce soit par méconnaissance ou par négligence. L'état des lieux souligne ainsi que des efforts importants restent à faire en matière de sensibilisation.

### Renonciation et formation

En application du plan glyphosate et dans un délai maximal de six mois suivant la publication de cet état des lieux, les services étatiques et paraétatiques subventionnés par le Canton (structures hospitalières, scolaires et académiques, établissements de soins, d'accueil et de sécurité) ainsi que leurs sous-traitants sont désormais tenus de renoncer à l'usage de désherbants contenant la substance active glyphosate pour toute application sortant du cadre agricole.

Le plan glyphosate, qui répondait à une motion déposée au Grand Conseil, prévoit en outre la mise en œuvre d'un programme de sortie du glyphosate dès 2022 pour tous les domaines de l'Etat exploités pour l'agriculture, la viticulture et l'arboriculture ainsi que des actions de sensibilisation, un soutien accru à la formation des professionnels et un renforcement des contrôles.

Conscient des défis que peut représenter pour les communes la renonciation aux herbicides et afin d'encourager cette pratique, le Canton propose un accompagnement et organisera également des formations spécifiques à l'intention des communes, dans l'objectif d'apporter des solutions techniques concrètes au personnel en charge de l'entretien des espaces extérieurs, dont les établissements scolaires.

Sur internet :

L'état des lieux réalisé dans le cadre du plan d'action glyphosate est disponible sur [www.vd.ch/plan-glyphosate](http://www.vd.ch/plan-glyphosate)

Des fiches d'information pratiques présentant des mesures alternatives aux herbicides et rappelant le cadre légal en matière de produits phytosanitaires sont disponibles sur [le site internet de l'Office fédéral de l'environnement](#).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2021

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DES, Denis Rychner, conseiller en communication, Direction générale de l'environnement

## **TÉLÉCHARGEMENTS**